

EMBED Unknown	UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI Ecole Nationale de Commerce et de Gestion National School of Management Tél.: 039-31-34-87/88/89, Fax: 039-31-34-93, Adresse: B.P 1255 Tanger-Maroc
------------------	---

Examen du SEMESTRE IV
Session de Mai 2016

Niveau : IIème année – Semestre 04
Responsable : Mme Nora SEDDIKI-EL HOUDAIGUI
Epreuve : Droit commercial
Durée : deux heures

I/ Répondez par vrai ou faux, en cochant la bonne réponse, aux affirmations suivantes (+ ou – 0,25) :

Répondez directement sur cette feuille

		Vrai	Faux
a	Les personnes qui exercent l'activité commerciale sans être inscrites au RC sont obligatoirement dans l'informel		
b	Il y a plus de biens meubles que de biens immeubles		
c	Le DOC règlemente certains contrats sur la base de la qualification par l'objet		
d	Les contrats solennels sont moins nombreux que les contrats consensuels notamment dans le cadre des affaires		
e	Le DOC règlemente aussi bien les rapports contractuels civils que les contrats de consommation et d'affaires		
f	L'activité des professions libérale est de nature civile		
g	La loi impose aux fournisseurs de travailler avec des intermédiaires de la distribution		
h	De plus en plus la richesse se crée avec la propriété ou le droit d'usage des biens meubles		
i	Certaines décisions de justice n'ont pas force exécutoire		
j	Dans un contrat il y a toujours le negocium		

II/ Distinguez (4 points):

- Le Fonds de commerce et la propriété commerciale
- Le bon dol et le « mauvais dol »
- L'acte de disposition par rapport à l'acte conservatoire
- Le salarié et le fonctionnaire

III/ Définissez (3,5 points)

- Présentez le statut d'auto-entrepreneur par rapport à celui de commerçant.

IV/ Analyse situation (10 points) :

Cas 1

Un ingénieur en informatique particulièrement doué vient de créer un logiciel intégré révolutionnaire. Il vous consulte pour des conseils juridiques liés à la reconnaissance de l'invention. De même qu'il voudrait vendre l'invention. Qu'en pensez-vous ?

Cas 2

Un avocat souhaite partir à la retraite et il décide de vendre le fonds de commerce à un fonctionnaire d'Etat. Après hésitation il décide de le louer à une société. A-t-il fait le bon choix ? A-t-il le droit de conclure ce contrat ?

Cas 3

Un commerçant, personne physique, veut créer une société. Que lui conseillez-vous la société civile ou la société commerciale ?

Cas 4

Le gérant d'une société décide d'acheter une voiture, un tout nouveau modèle, à sa fille qui vient tout juste d'obtenir son diplôme à l'ENCGT.

Cas 5

Un étudiant, Ali, installé à Casablanca décide de se séparer d'un appartement reçu en héritage pour la somme de 5 millions de dirhams. Un promoteur immobilier « LUX SARL » dont le siège est à Casablanca acquiert le bien au prix demandé. Ce dernier lui a versé un acompte de 2 millions de dirhams et tarde à payer le restant. L'étudiant décide de porter l'action en justice sous les conseils de son avocat.

En justifiant vos réponses :

Répondez d'abord aux deux premières questions posées du cas 1 au cas 5.

- 1- Quelle est la qualification par l'objet des différents contrats
- 2- Préciser la qualification par la qualité des parties pour chacun de ces contrats

Pour le cas 5 :

- 3- Ali a-t-il la propriété commerciale ?
- 4- Ali doit-il agir en justice immédiatement ? Pensez-vous que ce soit judicieux ?
- 5- Quel tribunal est compétent pour traiter le litige ?
- 6- Quelles sont ici les différentes voies de recours en justice possibles et les conditions pour agir si la décision du tribunal ne convient pas à l'une des parties ?